



Conseil municipal de BARD lès PESMES

Compte rendu de la réunion du conseil du 18 juin 2020

Début de séance : 20 h 00

Étaient présents : Mme GERARD Alexandra, Mr HENRIET Christophe, Mme HENRIET Lucie, Mr JACQUOT Serge, Mr JOANNES Pascal, Mr ROUGET Jonathan, Mr ROUGET Marcel, Mr SCHMITT Luc, Mr TISSOT Vincent.

Procurations : Mr FAUCONNET Gilbert donne pouvoir à Mr HENRIET Christophe
Mme HENRIET Amélie DONNE POUVOIR 0 Mr JACQUOT Serge

Secrétaire de séance : Mme HENRIET Lucie

Désignation des délégués aux commissions communales :

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Com-Com du Val Marnaysien (CCVM) :	Mr JOANNES Pascal	Mr ROUGET Marcel
Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) :	Mr SCHMITT Luc	Mr ROUGET Jonathan
Syndicat Intercommunal D'Energie (SIED 70)	Mr le Maire	Mr ROUGET Marcel
Bâtiments communaux et Salle Polyvalente	Mr ROUGET Marcel et Mr JOANNES Pascal	Mr SCHMITT Luc
Commission bois et forêts	Mr SCHMITT Luc	Mr ROUGET Jonathan
Voirie environnement et Espaces verts	Mr JOANNES Pascal	Mr SCHMITT Luc
Correspondant défense	Mme HENRIET Lucie	Mr JOANNES Pascal
Commission appel d'offre :	sera constituée au gré du conseil si besoin	
SITEVOM	Mr ROUGET Marcel	
Commission de sécurité	Mr JOANNES Pascal	

Contrôle de la liste électorale Mr SCHMITT Luc

Info et communication : Mr SCHMITT Luc

Indemnités du maire et des adjoints :

Indemnité du maire fixée à 100% de l'indemnité prévue, soit 25.5 % de l'indice terminal de la fonction publique

Indemnité des adjoints 70 % pour le 1^{er} adjoint et 30 % pour le 2^e adjoint. Le vote se fait à bulletin secret. Résultat : pour 6 - contre 5

La proposition de répartition est donc validée par le conseil municipal, le 1^{er} adjoint aura 6.93% de l'indice brut terminal de la fonction publique et le second adjoint 2.97 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délégation et pouvoir du maire :

Vote à bulletin secret pour ou contre donner délégations de pouvoir au maire :
Premier vote nul car 12 bulletins dans l'urne

Second vote : Pour 5 - contre 6
Délégations de pouvoir au maire refusées par le Conseil Municipal

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Commission qui a un rôle majeur et qui doit chaque année donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuable, 24 noms seront transmis à l'administration fiscale qui en sélectionnera 6 titulaires et 6 suppléants. Le maire est membre de droit dans cette commission. Vote du Conseil Municipal concernant cette liste de noms
Pour 9 - abstentions 2

Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale :

Après en avoir délibéré pour 6 - abstentions 5, le Conseil Municipal :

1) décide :

-de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC
- approuvant les règles de gestion durable et de s'engager à en respecter les clauses
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation (61.35 € pour 5 ans).

2) demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC BFC.

3) Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Divers :

Démission de Mr JOANNES Pascal de ses fonctions de maire

Démission de Mr ROUGET Marcel de ses fonctions de 1^{er} adjoint

Démission de Mr ROUGET Jonathan de ses fonctions de 2^e adjoint

Fin de séance : 22 H 03